

COMMUNE de QUILLAN

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

ARRÊTE DU MAIRE

2024

01

019

DEPARTEMENT :
AUDE.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

ARRONDISSEMENT :
LIMOUX.

Vu les articles L.1332-1 et suivants du Code la santé publique relatifs aux dispositions applicables aux piscines et baignades aménagées,

Nos Réf. : PC/EJ/CR

Vu l'article R.610-5 du nouveau Code Pénal ;

Domaine : 3. Domaine et patrimoine

Vu le Règlement Sanitaire Départemental de l'Aude ;

Sous domaine : 3-5 Gestion du domaine public

Vu l'arrêté 2017.06.0028 portant règlementation de l'accès et de l'usage du Parc St Bertrand,

OBJET :

Parc saint Bertrand :
PROLONGATION Fermeture temporaire zone bassin d'agrément.

Vu l'arrêté 2023-11-107 portant fermeture temporaire de la zone du bassin d'agrément ;

Vu l'arrêté 2023-12-109 portant prolongation de fermeture temporaire de la zone du bassin d'agrément ;

Considérant que les travaux sur le bassin d'agrément et ses abords nécessite une durée supplémentaire ;

DATE

11/01/2024

Certifié exécutoire par réception en Sous Préfecture le :

ARRÊTE

12 JAN. 2024

ARTICLE 1 : Du jeudi 11 janvier 2024 à 6H00 au vendredi 16 février 2024 à 18H00, l'accès au bassin d'agrément et ses abords du Parc du St Bertrand est interdit.

ARTICLE 2 : L'interdiction d'accès au site sera matérialisée par l'installation d'un trait de rubalise.

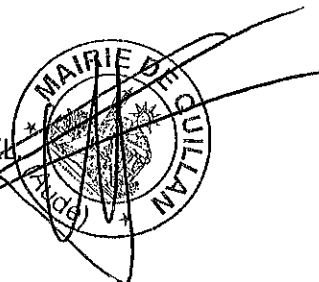
ARTICLE 3 : Toute infraction sera passible d'une amende.

ARTICLE 4 : M. Le Directeur Général des Services, M. Le Commandant de Gendarmerie Nationale et le Chef de la Police Municipale de Quillan, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché

Fait à QUILLAN, le 11 janvier 2024.

Le Maire,

M. Pierre CASTEL



2024-01-019**Identifiant FAST :** ASCL_2_2024-01-12T08-58-26.00 (MI250257681)**Identifiant unique de l'acte :**011-200059418-20240112-2024-01-019-AR (Voir l'accusé de réception associé)**Objet de l'acte :** Parc Saint Bertrand: Prolongation fermeture temporaire zone bassin d'agrément**Date de décision :** Jan 12, 2024 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public**Identifiant unique de l'acte
antérieur :****Acte :** 2024 01 019.PDF**Préparé**

Date 12/01/24 à 08:58

Par JORDAN Edouard**Transmis**

Date 12/01/24 à 08:58

Par JORDAN Edouard**Accusé de réception**

Date 12/01/24 à 09:02